

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 16**

**Votants : 17**

Délibération N° 006-2023

**CREATION POSTE  
ADJOINT  
ADMINISTRATIF  
TEMPS NON COMPLET**

L'an deux mil vingt-trois le deux du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 27 janvier 2023

**Présents :**

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

Mme BOUDRIE (procuration à M. GERAUDIE)  
MM COLBORATI et VILLETTE

**Secrétaire de Séance** : M. RHODES Romuald

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales, notamment l'article 34,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial / adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (28 heures hebdomadaire) à compter du 11 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif territorial/adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet – 28 heures hebdomadaire-, à compter du 11 avril 2023
- CHARGE le maire de la bonne exécution de cette décision

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20230202-D06-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Affichage : 06/02/2022